



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP120002238

Dénomination nationale : Aménagement du territoire et urbanisme

Spécialité : Gestion de l'habitat social

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2005 et portée par l'UFR « Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services » (ITBS), cette formation se déroule sur le campus de Cholet. Une délocalisation est prévue à Fort-de-France en 2011. Les partenariats en place avec l'union sociale pour l'habitat, qui représente au niveau régional l'ensemble des bailleurs sociaux, avec « Maine-et-Loire habitat », et avec la société de logement du Maine-et-Loire, sont en voie de formalisation.

L'objectif de cette licence professionnelle est de faire acquérir aux étudiants des outils et des méthodes leur permettant d'assurer les fonctions de technicien et cadre intermédiaire, pour des postes de chargé de clientèle ou responsable d'agence locale d'un bailleur social. Les connaissances et compétences portent sur la gestion locative, la médiation sociale, le suivi de l'état des bâtiments, l'aide au traitement des problèmes rencontrés par un locataire. Les emplois occupés se situent dans les entreprises du logement social mais aussi dans le secteur de la copropriété. Bénéficiant d'une bonne attractivité (4 candidats pour une place), elle accueille un public diversifié d'étudiants en formation initiale et un contingent, d'ampleur variable suivant les années, de stagiaires de la formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	23
Taux de réussite	98 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (+L3 et Masters)	15 % - 30 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	75 % - 85 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	65 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	95 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'évaluation de cette licence a été rendue difficile car le dossier fourni est trop imprécis sur certains points majeurs comme l'organisation détaillée de la formation, son pilotage et plus encore, l'insertion professionnelle des diplômés. Certes, les taux d'insertion fournis sont excellents, mais si on se réfère à la fiche détaillant les emplois occupés, il semble que la représentativité de cette donnée soit très faible.



Les graphiques fournis en annexe auraient été encore plus utiles s'il avait figuré en légende la date (une année, somme de plusieurs années...) et les effectifs concernés. Ces graphiques permettent néanmoins de vérifier la bonne adéquation de la formation avec le domaine d'emploi visé et de montrer que le métier dominant est celui de chargé de clientèle. Il n'est guère possible d'aller au-delà, et donc impossible de se prononcer clairement sur le critère qui est le plus important pour l'évaluation de ce genre de diplôme.

C'est d'autant plus dommageable que la formation étant ciblée sur des métiers précis, le suivi des diplômés est encore plus nécessaire afin de préciser, voire réorienter la formation. Il s'agit en effet d'une formation pionnière dans le domaine, ce qui induit nécessairement une certaine part de risque. Mais les concepteurs de la formation ont su la réduire en s'appuyant sur un très bon réseau de partenaires institutionnels. Les conventions en cours de rédaction ou signature avec l'organisme fédérant au plan régional les bailleurs sociaux, et avec un très important bailleur social sur le plan départemental, ne sont qu'un élément - déjà important - du très important réseau tissé autour de cette formation.

Les intervenants professionnels assurent les deux-tiers des enseignements. C'est beaucoup, voire trop, car certains enseignements pourraient être assurés par des enseignants ou des enseignants-chercheurs. La part de ces derniers est particulièrement réduite pour un diplôme de licence. Il est vrai que la localisation à Cholet ne facilite probablement pas leur participation. Certains professionnels sont associés au comité de pilotage, qui n'assure que très partiellement la mission d'un véritable conseil de perfectionnement. On a là plutôt une équipe pédagogique élargie qu'un organe susceptible de réaliser l'auto-évaluation de la formation, et donc en mesure de proposer des inflexions tenant compte du suivi des diplômés. De plus, l'articulation avec le conseil de perfectionnement existant au niveau de la composante (c'est une particularité de l'ITBS), n'est pas clairement présentée. Si un tel dispositif présente certains avantages, la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement propre à cette licence encore en émergence, ne serait pas inutile.

La licence a une bonne attractivité qui s'élargit à un quart Nord-Ouest de la France. Le recrutement est divers avec un contingent important de stagiaires de formation continue (ce qui permet une utile coformation) et une proportion non négligeable d'étudiants venus de filières générales. On aurait aimé avoir quelques informations sur les étudiants de masters venant compléter leur formation ou se réorienter, en préparant cette licence professionnelle (besoin de technicité pour compléter une formation générale ?). Quant à l'ouverture d'un groupe à Fort-de-France, il aurait été bon de développer ce point en précisant la manière dont l'Université d'Antilles-Guyane y est associée. La fiche d'auto-évaluation apporte quelques informations complémentaires et pointe certaines questions. Il est néanmoins regrettable qu'on ne sache rien des modalités de sa rédaction et de son éventuelle utilisation.

- Points forts :
 - Le positionnement sur des métiers émergents.
 - Les relations importantes et en voie de formalisation avec les acteurs du logement social.
 - La bonne participation des professionnels à la formation.

- Points faibles :
 - Un suivi très insuffisant des diplômés.
 - Le fonctionnement du conseil de perfectionnement n'est pas clairement défini.
 - La formation semble faire peu de place à la politique de la ville et aux questions de mixité sociale.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Veiller au caractère universitaire de la formation en augmentant la part d'enseignants-chercheurs. Regarder avec attention les débouchés pour faire évoluer la licence professionnelle, et mieux cibler les emplois.



Mettre en place un conseil de perfectionnement que ne saurait remplacer le comité pédagogique, lequel est plus tourné vers le présent que vers l'avenir. Mettre en place des enseignements relatifs à la politique de la ville et à la mixité sociale. De même, la question de la coréhabilitation des logements et de la co-construction du cadre de vie avec les personnes logées n'apparaît pas dans les enseignements, pas plus que les concepts de résidentialisation et d'accession à la propriété dans le logement social.